

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 07 JAN. 2026

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2^{ème} classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2^{ème} classe du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1er

Monsieur Cédric MARULIER, ingénieur des services culturels et du patrimoine, unité départementale de l'architecture et du patrimoine 70-90 site de Vesoul, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2^{ème} classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Nathalie CHIFFRE-MARCHAL, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale, adjointe au responsable du secteur de la médiation culturelle, direction du développement culturel, établissement public du château, du musée et du domaine de Versailles ;

Monsieur Florian GUILLET, adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage, principal de 1^{ère} classe, centre des monuments nationaux, château de Bussy-Rabutin ;

Madame Odette PIRES, adjointe technique d'accueil, de surveillance et de magasinage, principale de 1^{ère} classe, chargée de pilotage, musée du Louvre.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Nathalie CHIFFRE-MARCHAL, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale, adjointe au responsable du secteur de la médiation culturelle, direction du développement culturel, établissement public du château, du musée et du domaine de Versailles.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **07 JAN. 2026**

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice du pilotage et de la stratégie



Aude de MARTIN de VIVIES